



Ville de Lausanne  
Direction des travaux  
Rue Beau-Séjour 8  
case postale 5354  
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 mai 06

**Concerne : mise à l'enquête n° camac 73475, construction d'un immeuble locatif de 20 appartements au chemin des Tonnelles 1**

Madame, Monsieur,

L'association Droit de Cité (DDC) s'oppose à la construction de l'immeuble cité ci-dessus, situé au chemin des Tonnelles pour les raisons suivantes :

- Le nombre de places de parc est supérieur à ce qui est autorisé par l'article 61 du PGA. Selon notre calcul, le maximum autorisé est de 33 places pour les résidents et de 3 places de parc pour les visiteurs. Or, le total de places de parc indiqué dans le formulaire de la demande de permis de construire est de 38 places soit 2 de trop par rapport au règlement.

De plus, c'est le pourcentage maximum des places admissibles qui est appliqué alors que le quartier est bien desservi par les transports publics et facilement accessible à pied. Le nombre de 38 places de parc nous semble complètement surévalué par rapport à la demande des locataires : les places de parc restantes seront probablement louées à des gens travaillant dans le quartier. Le trafic, accompagné des nuisances, va alors sensiblement augmenter, de surcroît sur le chemin des Tonnelles qui une petite route de desserte.

- La dérogation demandée à l'article 81 ne se justifie pas. Elle est demandée pour la construction des places de parc alors que celles-ci sont en surnombre. Cette demande est en contradiction avec l'alinéa d de l'article 81 qui précise que ces constructions ne doivent pas porter atteinte à un intérêt public ou à des intérêts prépondérants de tiers. Ici, l'espace vert situé à l'emplacement de l'éventuel parking souterrain a clairement un intérêt public. La construction de ce parking suppose la diminution et la moins-value de cet terrain en pleine terre.

- Le nombre de places de stationnement pour les deux-roues ne semble pas suffisant.

En espérant, suite à ces considérations, que la Municipalité ne délivrera pas le permis de construire sur la base du projet présenté, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Sylvie Favre  
Membre du comité de Droit de Cité

avec Christophe Gnaegi  
Président de Droit de Cité

Association Droit de Cité  
Case postale 5834  
1002 Lausanne